

Mr le commissaire enquêteur,

La carte d'évaluation de saturation visuel depuis le centre de Vauchamps (fig 243, §6.3.2 de l'étude d'impact) est faussée (volontairement ?) par la non représentation et donc la non prise en compte du projet éolien des Rieux entre Vauchamps et Boissy le Repos. Ce projet a été en enquête publique il y a 1 an et donc connu de tout le monde.

L'encerclement de Vauchamps par les projets éoliens serait évident si cette carte était honnête . Il n'y aura plus les angles de repos visuel préconisés par les services départementaux.

La décision du préfet sera aussi faussée par cette tromperie.

Respectueusement,

Président de BCS
51210 Vauchamps